

Coût-vie : une mesure indigne !

Jusqu'en 2011, une commission interministérielle fixait en fonction du taux d'inflation constaté par le FMI le pourcentage d'augmentation des salaires des agents recrutés locaux avec effet au 1er janvier de l'année en cours. Il ne s'agissait bien évidemment pas d'augmentation au sens strict mais de rattrapage du pouvoir d'achat pour des salaires versés en monnaie locale et fréquemment soumis à une forte inflation.



La récente décision de changer la règle et de n'accorder que 60% de ce taux frappe de plein fouet la catégorie de personnel la plus fragile. Sa mise en application au 1^{er} juillet revient à diminuer encore de moitié cette revalorisation.

Cette mesure prise sans aucune concertation est choquante et inacceptable !

Carte à découper et à renvoyer, telle quelle ou à coller sur une carte postale de votre pays de résidence.



Monsieur le Ministre,

Agent de recrutement local, je suis choqué par la récente décision de la commission coût-vie de ne prendre que 60% du taux d'inflation observé par le FMI pour la revalorisation de mon salaire.

Je suis doublement choqué lorsque je constate que la date d'effet de cette mesure a été fixée au 1^{er} juillet, ce qui revient à en réduire de moitié son effet.

Aussi, je vous demande de bien vouloir reconsidérer la mesure annoncée tant pour ce qui est de la non prise en compte du taux, tel qu'observé par le FMI, que pour sa date d'effet qu'il est nécessaire de fixer au 1^{er} janvier 2011.

NOM	Prénom	Signature



Monsieur Alain Juppé,
Ministre des Affaires Etrangères et
Européennes
37, quai d'Orsay
75700 PARIS 07 SP
FRANCE